

OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS : BILAN DU TEST DE PRÉFIGURATION 2019



Engagée depuis de nombreuses années dans les questions d'habitat et de logement et portant depuis 2011 l'Observatoire de l'Habitat de la Guyane, l'AUDeG a été désignée par l'ensemble de ses membres pour mener à bien une démarche d'expérimentation de mise en place d'un Observatoire Local des Loyers (OLL) privés. Ce nouveau dispositif testé en 2019 à l'échelle de l'Île de Cayenne a reçu l'appui financier de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) et l'accompagnement technique et méthodologique de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL).

Les OLL constituent des dispositifs de production et diffusion de la connais-

sance des loyers du parc privé dans l'optique de permettre la conception et le déploiement des politiques publiques du logement, qu'elles soient locales ou nationales.

Cette phase de préfiguration a permis de tester différentes méthodes de collecte : l'enquête téléphonique, l'enquête sur site, la collecte auprès d'agences immobilières, les permanences dans différents quartiers des communes de Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly. Précisons néanmoins que ce test n'avait pas pour finalité de fournir une « photographie » des niveaux de loyers pour ces territoires mais bien de tester comment une méthode portée par 32 OLL au niveau national peut se décliner en

Guyane, soit de définir les informations essentielles à ce type de dispositif et les modalités de collecte les plus pertinentes. De plus, cette préfiguration a confirmé les aptitudes de portage d'un OLL en Guyane par l'AUDeG, au nom de ses membres et partenaires.

Cette note présente une synthèse de ces travaux de préfiguration organisée autour de quatre questions :

- ✓ Qu'est-ce qu'un OLL ?
- ✓ Pourquoi observer les loyers privés en Guyane ?
- ✓ Quelles méthodes ont été appliquées ?
- ✓ Quel bilan tirer de cette phase de préfiguration ?

QU'EST-CE QU'UN OLL ?

Un outil d'information et d'aide à la décision, au service de tous

Les OLL visent à une meilleure connaissance et une transparence du marché locatif local privé en créant une donnée fiable, grâce à des méthodes rigoureuses, et actualisée annuellement lorsque les OLL sont pérennisés. Les résultats des OLL permettent également une meilleure définition des seuils

d'application des dispositifs fiscaux (investissement locatif, conventionnement ANAH etc.) et peuvent constituer un appui aux politiques locales de territorialisation et d'objectif de production de logement, de taux de financement etc. Pour les investisseurs, les

résultats peuvent donner une vision plus précise de l'état du marché locatif local dans le but de fiabiliser les montages financiers des opérations immobilières. Enfin pour les habitants ou potentiels habitants, la mise à disposition de résultats statistiques permet une meilleure appréhension du territoire.

Une connaissance fine et homogène des loyers privés

Les dispositifs d'OLL visent à répondre à des objectifs multiples :

- améliorer la connaissance du marché locatif et favoriser une meilleure information des acteurs de ce marché, et plus globalement de l'ensemble de la population, locataires et propriétaires ;

- alimenter les politiques publiques en faveur de l'habitat et du logement (production de logements, typologie des constructions, niveau de loyer...) et permettre leur évaluation ;

- mesurer finement les loyers, de manière homogène et avec une méthode fiable et sécurisée ;
- diffuser une information accessible à tous : publication des niveaux de loyers, par quartier et secteur de l'agglomération, par taille de logement, par époque de construction...

Une méthode commune, fiable et transparente qui garantit une comparabilité des résultats

Les OLL permettent en définitive :

- le respect d'une méthode rigoureuse répondant à des prescriptions nationales tout en répondant aux demandes des partenaires locaux ;

- la constitution de résultats fiables, diffusables et comparables ;
- l'obtention d'un accompagnement technique et scientifique de l'Agence Nationale pour

l'Information sur le Logement (ANIL) ;

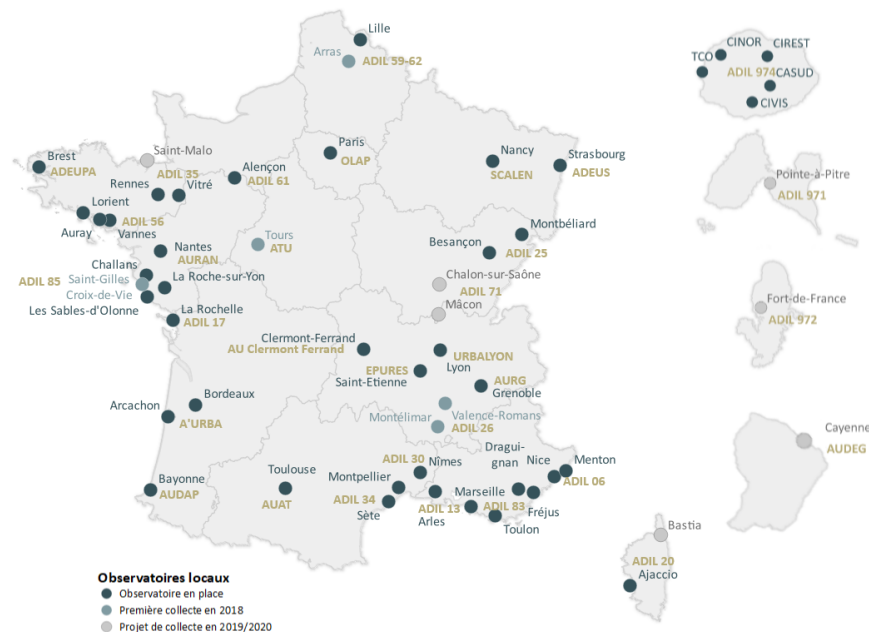
- l'allocation d'un financement de l'Etat à hauteur de 50 à 60% et le soutien des collectivités concernées.

Un réseau national de 32 OLL en 2019

Il existe aujourd'hui 32 OLL en place ou en cours de montage réunis au sein d'un réseau national animé par l'ANIL. 13 de ces observatoires sont pilotés par des agences d'urbanisme, 18 par des ADIL et 1 association (l'OLAP) pour l'agglomération parisienne.

Réseau national des OLL existants ou en cours de constitution en 2019

Source : ANIL, 2019



Contexte législatif

Les observatoires locaux des loyers (OLL) ont été initiés de manière expérimentale en 2013 par le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, instaurés par la Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et redéfinis par la loi Evolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN) en 2018.

POURQUOI OBSERVER LES LOYERS EN GUYANE ?

Un constat partagé de carence de données du parc privé

Le marché de l'habitat en Guyane est sous tension, en lien avec une carence en logement et une croissance démographique qui ne faiblit pas. Afin d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques en matière d'habitat, il apparaît essentiel de disposer d'une connaissance fine de la réalité des marchés du logement. Or, il est communément constaté par les acteurs de l'habitat que le marché du logement locatif privé de Guyane constitue un secteur sur lequel il n'y a que peu voire pas de connaissance. En effet, hormis une étude menée par l'OLAP en 2013,

portant sur onze grandes agglomérations d'Outremer dont Cayenne, la Guyane ne dispose d'aucune autre source de connaissances sur les loyers pratiqués dans les logements privés. Cette étude de 2013 place Cayenne comme l'agglomération ultramarine présentant les loyers privés les plus élevés (10,8€ par m²), au-delà de ceux pratiqués dans de grandes agglomérations de France hexagonale comme Lyon ou Bordeaux.

En 2014, dans un contexte favorable lié à la consultation sur le projet de loi ALUR, la Préfecture de Guyane a ainsi

pris l'attache de l'AUDeG pour initier la création d'un groupe de travail progressivement élargi à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DEAL), l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) et la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) en vue de mener les réflexions en matière de création d'un dispositif d'observation des loyers en Guyane.

Un appel à projet national orienté vers l'outremer

Au courant de l'année 2018, un appel à candidatures a été lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires pour la création de nouveaux OLL, notamment dans les territoires d'outre-mer. A l'exception de la Réunion, les territoires ultramarins n'avaient pas, jusqu'en 2018 pris part de manière active à ce dispositif national des OLL. A ce titre, la

Guadeloupe, la Martinique, Mayotte et la Guyane ont candidaté en 2018 pour préfigurer des OLL.

Un tel observatoire a toute son importance sur le territoire guyanais où la question de l'adéquation des loyers par rapport à la qualité du parc et à la solvabilité des locataires se pose. Il permet de disposer de données fiables et com-

parables dont les résultats peuvent amener à ajuster certaines politiques publiques locales. Il favorise la construction en continu d'un partenariat avec les professionnels immobiliers locaux avec lesquels les résultats sont partagés.

L'AUDeG désignée pour mener en 2019 une mission de préfiguration

Les membres et partenaires de l'AUDeG ont souhaité que l'Agence candidate et puisse « tester » ses capacités à porter ce dispositif et la possibilité d'appliquer la méthode nationale, et dans une certaine mesure de l'adapter, aux spécificités ultramarines. L'expérience des OLL au niveau national montre que les

mécanismes qui conduisent aux niveaux de loyers sont à la fois divers, complexes et fortement corrélés à la localisation précise du logement, constats qui confirment l'importance des principes d'ancrage territoriale et d'exigence méthodologique qui sont au fondement des observatoires. Le choix

du portage de l'OLL en Guyane s'est naturellement porté vers l'AUDeG disposant d'un partenariat élargi, œuvrant dans le cadre de missions d'intérêt général et ayant une forte expérience en matière d'observation.

Remerciements

Cette phase de préfiguration a pu être conduite avec les soutiens technique et financier de l'Etat (DEAL et Préfecture) et de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), avec l'appui méthodologique de l'Agence nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) et avec l'aide des Villes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury, les Centre communaux d'Action Sociale (CCAS) de Cayenne et Matoury, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'Institut National de la Statistique et

des Etudes Economiques (INSEE), la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), l'association Développement, Accompagnement, Animation, Coopération (DAAC), l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers – (CLCV), Action logement et les agences immobilière Gest-Immo, La Forêt, Service plus Guyane Relocation et immobilier, Cara Immobilier, Oceanic Immobilier et SOLIHA Laklé que nous remercions pour la richesse des échanges.

QUELLES MÉTHODES ONT ÉTÉ APPLIQUÉES ?

Un nombre conséquent de variables du parc locatif privé à collecter

Le champ d'observation des OLL est limité au parc locatif privé de résidences principales. Rappelons que selon l'INSEE, une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Sont donc exclus les logements sociaux, les logements de tourisme, les logements détenus par des sociétés d'économie mixte, les résidences pour personnes âgées ou les logements de fonction.

Différentes variables sont à collecter :

- le loyer mensuel (hors charges) ;
- les déterminants du niveau de loyers (type de logement, nombre de pièces, surface, localisation, époque de construction, ancienneté d'occupation du locataire, gestion directe/gestion déléguée, caractéristiques de l'immeuble et du logement telles que le nombre d'étages, la présence d'un ascenseur...).

La collecte d'informations des OLL se fait autour de deux méthodes :

- la collecte directe auprès des propriétaires bailleurs ou des locataires répondant de manière volontaire et anonyme à un questionnaire proposé par un enquêteur ;
- la collecte indirecte auprès des professionnels, soit des « gestionnaire de biens » qui sont dans notre cas des agences immobilières.

Dans le cadre de cette préfiguration en Guyane, la collecte directe a été réalisée par téléphone ou de visu. Ainsi, un large panel de modalités de collecte de coordonnées de bailleurs a pu être testé en vue d'être enquêtés par téléphone :

- la constitution d'une base contacts de bailleurs à partir des annonces de location publiées sur le site Leboncoin (640 annonces collectées en 2019) ;
- la diffusion d'un formulaire en ligne accessible depuis un flyer conçu par l'AUDeG (accès web, réseaux sociaux et relais par des structures partenaires comme l'ADIL) et pouvant donner lieu à l'inscription de bailleurs ou locataires volontaires ;

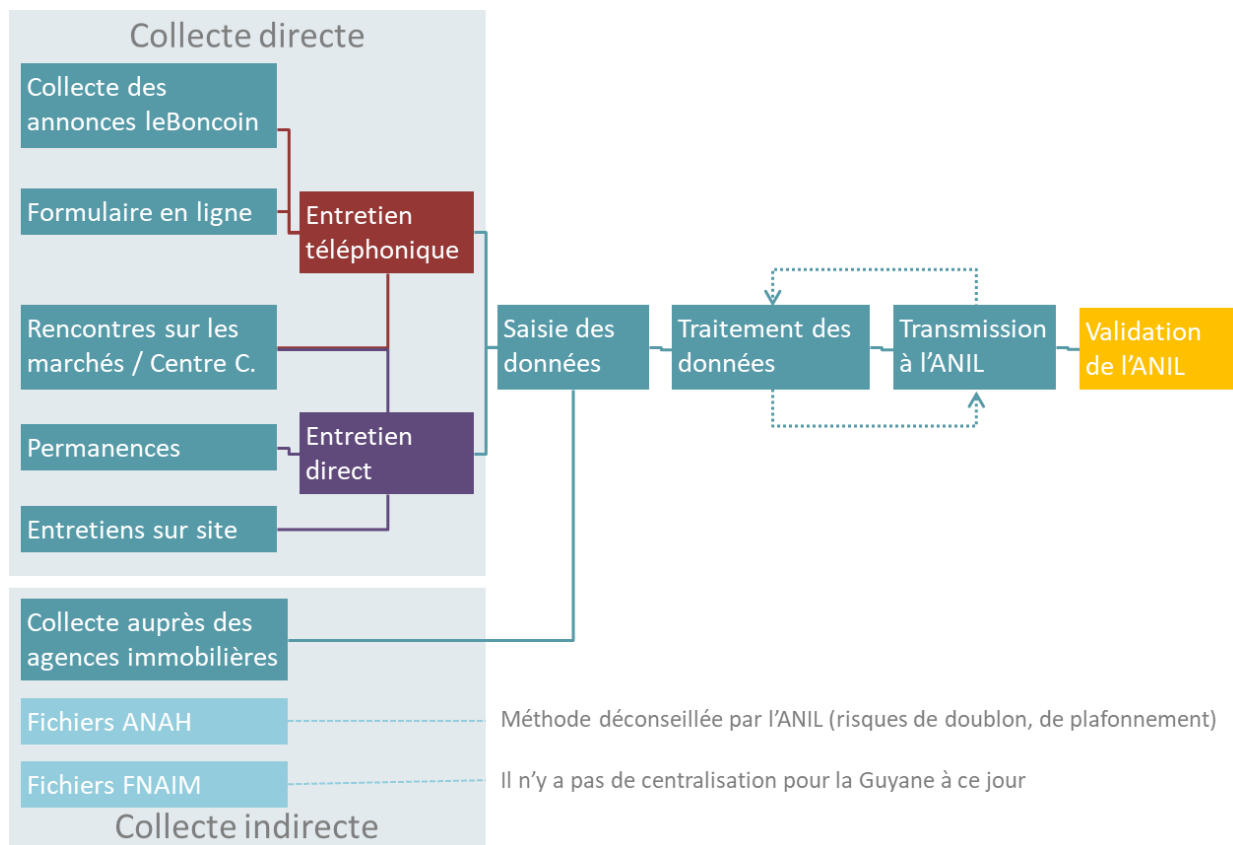
- un présentiel sur des espaces publics de rencontre tels que les marchés des trois communes de l'île de Cayenne et différents centres commerciaux.

Pour les enquêtes de visu, la méthode principale envisagée a été le porte à porte avec un arpentage de terrain par un enquêteur sur différents quartiers de logements. De plus, des permanences organisées à la DAAC et au CCAS de Cayenne ont permis d'identifier et d'interroger des locataires volontaires ayant accepté de répondre au questionnaire de l'OLL lors de leur venue dans ces locaux.

Concernant la collecte indirecte, l'ANIL conseillait de collecter pour cette phase de test les données d'au moins 3 agences immobilières mais surtout de tester la capacité de l'OLL à conventionner avec celles-ci. Après avoir pris contact avec l'ensemble des agences immobilières de Guyane, seules 3 agences ont signé la convention de partage de données avec l'OLL et 1 seul jeu de données complet a pu être exploité.

Schéma de synthèse des modalités d'enquêtes testées en Guyane

Source : AUDeG 2019



Un périmètre de l'OLL de Guyane ciblé sur l'île de Cayenne

Les préconisations méthodologiques de l'ANIL et l'OLAP en lien avec la structure du parc locatif privé de Guyane ont limité pour cette phase de test le périmètre d'application de l'OLL de Guyane à l'île de Cayenne, soit les 3 communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury. L'île de Cayenne centralise l'essentiel des enjeux d'observation des loyers privés de la Guyane avec près de 75% du parc locatif privé (soit 18 828 unités). A l'inverse, les autres unités urbaines ne concentrent que trop peu de logements privés pour envisager une observation pouvant générer des résultats fiables, diffusables et comparables. Précisons que les périmètres d'OLL

doivent nécessairement contenir suffisamment de logements pour respecter des règles de statistique et de diffusion. L'OLL de Guyane, dans cette phase de préfiguration, a ainsi appliqué la méthode nationale de recueil de la donnée sur l'île de Cayenne avec des objectifs de collecte ayant été préalablement fixés par l'ANIL. Cette dernière a estimé que 60 enquêtes directes étaient nécessaires pour tester efficacement le questionnaire, la capacité de l'AUDeG à porter le dispositif et les solutions viables sur le territoire guyanais.

Structure du parc de résidences principales du parc locatif privé

Sources : INSEE – enquête logement 2016

	Parc locatif de résidences principales	Parc locatif hors logements aidés
Cayenne	15 808	11 848
Matoury	4 817	3 433
Rémire-Montjoly	4 414	3 544
Ile de Cayenne	25 039	18 828
Saint-Laurent	3 550	2 128
Kourou	4 631	1 682
Mana	604	471
Macouria	1 346	712
Maripasoula	398	389
Saint-Georges	339	202
Sinnamary	496	376
Guyane	37 374	25 526

Une volonté locale de sonder les loyers des marchands de sommeil

La Guyane comme d'autres territoires ultramarins a souhaité différencier deux marchés locatifs : le marché locatif formel et informel. Face à l'impossibilité de cerner concrètement ces deux types de marché, le choix a été fait d'utiliser les périmètres de secteurs d'habitat potentiellement indigne repérés dans une étude de la DEAL sur ce

même sujet en 2014 et actualisée en 2018. L'objectif était de faire un focus spécifique sur des secteurs où l'on peut présupposer la présence de marchands de sommeil et de logements qui ne respecteraient pas des principes de salubrité et de décence.

Trois quartiers d'habitat potentiellement indigne ont été investigués par

l'AUDeG dans le cadre de ce test d'OLL (Mango-Brutus à Cayenne, Saint-Pierre à Matoury et Piste Tarzan à Rémire-Montjoly) avec un objectif d'y réaliser 30 enquêtes directes sur site. Les 30 enquêtes restantes ont été menées par le biais de contacts téléphoniques.

Une méthode nationale incluant des spécificités locales grâce au fort accompagnement de l'ANIL

Depuis la Loi ALUR en 2014, l'observation des loyers privés s'est structurée et adopte une méthodologie nationale développée autour de l'OLAP, l'ANIL et un comité scientifique en vue notamment d'établir :

- les critères de détermination des périmètres d'étude ;
- les modalités de collecte directe et indirecte ;
- les méthodes de redressement des données ;
- les conditions de partage de l'information collectée ;
- les critères d'analyse et de pondération des données.

Un appui constant de l'ANIL auprès des structures porteuses des nouveaux OLL de Guadeloupe, Martinique, Mayotte et Guyane a été opéré pour mener à bien cette phase de préfiguration. Trois conférences téléphoniques conjointes

se sont déroulées durant l'année 2019. Ces échanges ont tout d'abord permis la formation du chargé de mission urbanisme et habitat de l'AUDeG aux modalités de collecte des informations et à la finalisation du questionnaire d'enquête. De plus, l'ANIL a mené un travail conjoint avec les porteurs des OLL ultramarins pour appréhender les méthodes et les grilles d'enquêtes nationales au regard des particularités potentielles de ces territoires. Des variables spécifiques à la Martinique, la Guadeloupe, Mayotte ou la Guyane ont ainsi été mises en place pour s'adapter aux spécificités des logements privés de chaque territoire. Ces variables permettent de préciser des éléments spécifiques qui peuvent avoir une influence importante sur les montants des loyers ou des charges :

- logement situé en secteur potentiellement indigne ;
- aspect du bâti ;
- nombre de pièces ouvertes (terrasses protégées, varangues, loggias, ...) ;
- présence d'un point d'eau potable à l'intérieur du logement ;
- nombre de WC et salle d'eau à l'extérieur du logement ;
- présence et mode d'évacuation des eaux usées ;
- présence d'électricité dans le logement ;
- rafraichissement du logement (présence de brasseur d'air, climatisé) ;
- présence d'un chauffe-eau solaire ou électrique ;
- présence d'une piscine.

Etapes et acteurs clés de la préfiguration

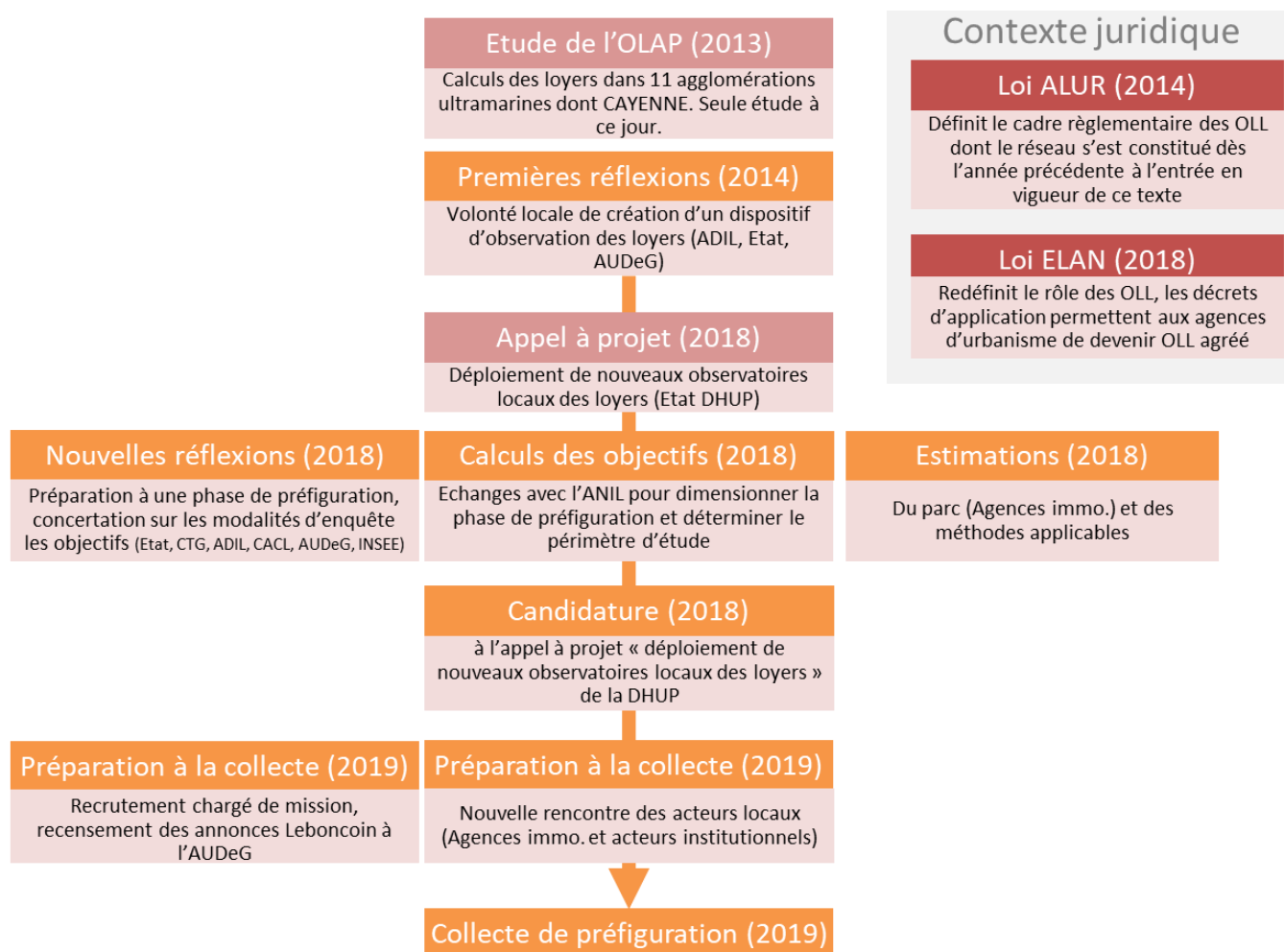
La mise en œuvre de l’OLL en Guyane se présente comme une opportunité de formaliser un partenariat réunissant les acteurs sensibilisés voire impliqués dans les questions relatives au marché locatif et plus largement, au logement. Bon nombre des acteurs associés à cette phase de préfiguration l’étaient déjà au titre du partenariat constitué depuis 2011 avec l’AudeG dans le cadre du pilotage et de l’animation de son Observatoire de l’Habitat, ce qui a

particulièrement facilité la mission. Réunis tout au long de l’année 2019 au sein d’un comité de pilotage et d’un comité technique, les acteurs publics et privés suivants ont été associés afin de suivre et orienter les différentes étapes de la préfiguration, de la volonté initiale à la restitution de cette phase test : CACL, DEAL, DJSCS Préfecture, CTG, CCDS, 3 Mairies concernées, FNAIM, Chambre des Notaires, ADIL, CLCV, Action Logement, CAF et INSEE.

L’AudeG a assuré durant ce test un portage administratif et technique du nouveau dispositif d’OLL avec la mobilisation d’un chargé de mission habitat et urbanisme, un technicien cartographe et la directrice. Le recrutement d’enquêteur(s) n’a pas été rendu nécessaire compte tenu du temps consacré par l’équipe à cet effet et le faible nombre d’enquêtes à réaliser.

Etapes de la préfiguration de l’OLL de Guyane

Source : AudeG 2019



QUEL BILAN TIRER DE CETTE PHASE DE PRÉFIGURATION ?

Quelques difficultés compensées par de nombreux points de réussite

La phase de préfiguration de l'OLL de Guyane est une réussite. La collecte de données sur les loyers est possible en Guyane. Les objectifs de collecte directe préalablement fixés par l'ANIL ont été remplis de même que la capacité à conventionner avec les agences immobilières en vue de générer une collecte indirecte. De plus, l'AUDeG a été réputée « apte » à assurer le portage et l'animation d'un dispositif OLL.

Quelques difficultés ont été rencontrées lors de cette phase de préfiguration avec chaque fois la possibilité pour l'AUDeG de les surmonter par de nombreux points de réussite :

- des difficultés d'approche et d'identification des bailleurs et des locataires pouvant rendre difficile voire impossible la collecte (refus de participation, annonces mise pour une personne tierce, refus de communiquer l'adresse complète, biens retirés du marché, situations locatives en secteurs insalubres méconnus, etc.) surmontées par une multiplicité des méthodes de collecte directe ;

- des locataires volontaires mais pas toujours en capacité de donner une information utilisable (logement social non détectés en début d'entretien, contacts pris hors périmètre, colocation sans accès à l'ensemble de la donnée etc.) d'où la production par l'AUDeG d'un guide d'enquête ;
- des difficultés voire une impossibilité de localisation de la parcelle (adresse incomplète ou adresse connues différentes des adresses de nos bases etc.) surmontées par des BD métiers ou BD AUDeG disponibles ;
- des risques de doublon entre les modes de collecte (entre annonces Leboncoin et rencontres sur les lieux publics ou entre permanences et enquêtes in situ) ou des effets de grappes (plusieurs loyers similaires) largement atténués par le contrôle de l'ANIL ;
- un conventionnement chronophage avec les agences immobilières (collaborations difficiles, collecte et traitement différenciés selon méthode de gestion de leur parc) imposant des

efforts conséquents de l'AUDeG en matière de partenariat.

Ces écueils constituent des points de vigilance pour la mise en œuvre du dispositif pour une année 1, soit dans le cadre d'une collecte réelle. Il est essentiel d'insister sur le fait que la collecte directe reste chronophage sur la prise de contact avec des bailleurs et des locataires rendue difficile par l'abandon progressif des lignes téléphoniques fixes et la médiocrité des bases de données payantes des lignes mobiles. Aussi, signalons une difficulté majeure et unanimement constatée par les OLL ultramarins : l'absence d'un référentiel adresse comme principal écueil lors de l'étape de traitement des données collectées. En effet, chaque logement faisant l'objet d'une collecte doit être géolocalisé, opération ayant nécessité pour cette phase test de nombreux croisements de données (fichiers fonciers, OSM, données littérales du cadastre, cartes d'adressage des Mairies, orthophotographies aériennes...) dont bénéficie l'AUDeG.

Quelques tendances pouvant être communiquées

L'échantillon testé par l'OLL de Guyane n'avait pas pour objectif de produire une donnée ni de valeurs clefs pour cette année 2019. Quelques éléments permettent tout de même de dégager un bilan des résultats obtenus, sans entrer dans une analyse complète qui ne pourra voir le jour que lors de la pérennisation du dispositif :

- une valeur médiane des loyers hors charge d'une valeur de l'ordre de 2 € plus élevée que la moyenne mesurée

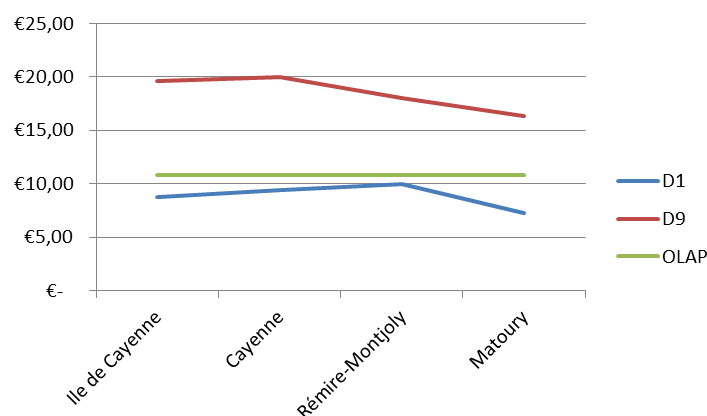
par l'OLAP en 2013 (les valeurs de moyenne et de médiane sont très proches sur notre échantillon) ;

- des niveaux de loyers privés sur l'île de Cayenne plus élevés que ceux mesurés en 2013 par l'OLAP ;
- une présence relative de locataires dans les quartiers potentiellement insalubres (entre 1/3 et 1/5 des personnes interrogées se disent en situation de location selon le secteur) ;

- un parc de logements locatifs privés avec des valeurs très diversifiées quelque soient les variables (écart type supérieur à 4 et 10 € d'écart entre le premier et le dernier décile) ;
- les zones d'habitat potentiellement indigne ont une tendance à faire diminuer moyenne et médiane ;
- le parc de l'agence immobilière a quant à lui tendance à faire augmenter ces valeurs.

Premier décile et dernier décile mesurés en 2019 comparés à la valeur OLAP relevée en 2013

Source : AUDeG 2019, OLAP 2013



Basé sur 405 observations - en 2019 :

- 68 enquêtes directes et 337 enquêtes indirectes ;
- 239 à Cayenne, 142 à Rémire-Montjoly et 24 à Matoury.

L'OLAP avait réalisé une étude en 2013 sur 300 références mesurant une moyenne de 10,8 €/m².

D1 : 1^{er} décile¹ - D9 : 9^{ème} décile

¹ Le seuil du 1^{er} décile sépare le jeu de données entre les 10% inférieurs et le reste des données (les 10% les moins chers des loyers sans charges au m² sont sous le 1^{er} décile). Le seuil du 9^{ème} décile sépare les 90% inférieurs des données des 10% supérieurs (les 10% les plus chers des loyers sans charges au m² sont au-dessus du 9^{ème} décile).

CONCLUSION ET ENJEUX

Un OLL constitue un dispositif local d'observation des loyers du parc privé nécessitant une exigence de qualité par la mobilisation et la diffusion de données fiables et précises au service des décideurs publics, des professionnels et des citoyens. Un OLL s'inscrit au sein d'un réseau national devant respecter une méthode qui repose sur des règles communes pour observer les loyers de façon scientifique et homogène partout en France. Un OLL offre par ailleurs un lieu d'échanges et de dialogues pertinent entre les acteurs publics et privés, utiles à la construction des politiques publiques du logement.

2019 a été consacrée en Guyane à la préfiguration par l'AUDeG d'un tel dispositif résultant de réflexions me-

nées dès 2014. Les résultats, plus qu'encourageants, ont démontré la capacité de l'Agence à porter un tel dispositif et à éprouver la méthode nationale tout en ayant pu la tester aux spécificités locales.

Suite à cette année de préfiguration, une année de collecte complète sera possible en maintenant le périmètre de l'OLL à l'Île de Cayenne avec un objectif porté par l'ANIL à 1 619 logements enquêtés, dans l'optique d'un recueil de données représentatives de tous les segments du parc de logement privé en termes de caractéristiques (localisation, typologie, époque de construction, ancienneté d'emménagement, type de gestion). Cette année 1 de collecte permettra la publication de

résultats avec des valeurs de loyers médians hors charge plus représentatifs. Ce travail aura vocation à être mené annuellement pour obtenir des résultats comparables dans le temps et observer les évolutions locales et nationales.

Une expérimentation pourra aussi être menée localement pour proposer une analyse des loyers privés hors méthode et périmètre OLL. Elle pourra prendre la forme d'un « tableau de bord des loyers » permettant d'apprécier des niveaux de loyers dans d'autres communes de Guyane, reposant sur des éléments méthodologiques de collecte expérimentés lors de cette année de préfiguration.

POUR ALLER PLUS LOIN



Ressources de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane

Toutes les études, analyses, tableaux de bords et autres documents produits par l'AUDeG sont consultables et téléchargeables sur www.audeg.fr



GéoGuyane, portail géographique de la Guyane

GéoGuyane a pour vocation d'être un des supports de la diffusion de la connaissance des données territoriales guyanaises entre les acteurs institutionnels mais aussi auprès du grand public. GéoGuyane dispose à la fois d'un espace public ouvert à tous (citoyens, associations, bureaux d'études...) et d'un espace connecté réservé aux partenaires (organismes porteurs de missions de services publics, professionnels, collectivités...).

Les données de l'observatoire de l'habitat produites par l'AUDeG sont disponibles sur www.geoguyane.fr